

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 18 juin 2024,

Délibération enregistrée sous le numéro : **441/2024/FVE**
Conseil d'Administration du 12 juillet 2024

Sujet : Habilitations de DU – rentrée 2024 (voir documents en pièces jointes)

Composante	DU-DIU	Création ou modification	Descriptif	Public	Tarifs
FDSE	DU Droit animalier	Modification	<p>Cette formation propose un enseignement de spécialité en droit animalier.</p> <p>Elle vise à permettre à des étudiants en droit ou à des juristes confirmés, praticiens du droit (avocats, magistrats, juristes au sein d'association de protection animale...) d'acquérir les connaissances dans le domaine du droit applicable à l'animal. Elle s'adresse également à des professionnels ou futurs professionnels de la protection animale (vétérinaires, inspecteurs vétérinaires, membres d'associations...), qui ont une connaissance générale des règles applicables à l'animal et souhaiteraient parfaire leur maîtrise de la technique juridique dans ce domaine.</p>	FI / FPC	<p>350€ (FI)</p> <p>1250€ (FPC hors frais DFCA)</p>
IUT	DU Préparation aux Formations Scientifiques et Technologiques des IUT français (DUPFST)	Modification	<p>Le DUPFST a pour but de faciliter et d'assurer l'intégration d'étudiants internationaux non francophones au sein des cursus des Instituts Universitaires de Technologie, dans les secteurs secondaires ou tertiaires.</p> <p>Cette formation doit également aider les étudiants à trouver leurs repères dans le système universitaire et dans l'environnement culturel et économique français. Elle est accessible directement à la sortie des études secondaires.</p>	FI	<p>Parcours 1 : 5850 €</p> <p>Parcours 2 : 5000 €</p> <p>Redoublant : 5100 €</p>

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 12 juillet 2024

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2024.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 16 juillet 2024.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Dossier d'habilitation interne DU et DIU 2024 - 2027

CREATION – Des créations peuvent être demandées chaque année

MODIFICATIONS

1. FICHE D'IDENTITE

1.1 Intitulé précis du Diplôme : DU Droit animalier

DU

DIU

Domaine de formation :

1.2 Composante pilote :

FDSE (Faculté de Droit et des Sciences Economiques)

1.3 Le cas échéant, composante(s) associée(s) (au sein de l'Université) :

1.4 Si DIU, Université(s) associée(s) :

Joindre les maquettes habilitées par chacune des universités associées

1.5 Si DIU, Université coordonnatrice du DIU :

1.6 Si DIU, mode d'organisation adopté :

- Un groupe d'utilisateurs dans chaque site universitaire
- Un groupe d'utilisateurs, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription
- Un groupe d'utilisateurs, plusieurs sites d'enseignement, un seul site d'inscription
- Autres modalités

1.7 Si DIU, Service de formation continue, si différent de la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage :

1.8 Responsable de la formation :

Nom : NADAUD
Prénom : Séverine
Qualité : MCF HDR droit public
Tel : 06.19.47.05.47
E-mail : severine.nadaud@unilim.fr

Coordonnateur pédagogique associé à la formation le cas échéant :

Nom : CHEVALIER
Prénom : Emilie
Qualité : MCF droit public
Tel : 06.08.50.80.29
E-mail : emilie.chevalier@unilim.fr

1.9 Localisation des enseignements :

Site 1 : Campus universitaire de BRIVE (FDSE) - 16 rue Jules Vallès, 19100 Brive-la-Gaillarde

Site 2 : Campus du Forum (FDSE) – 5 rue Félix Eboué, 87000 LIMOGES

Depuis la création du DU, les enseignements se déroulent sur le campus universitaire de Brive mais nous souhaitons ne pas nous fermer la possibilité de délocaliser une session du DU si nécessaire (pour des questions de coûts essentiellement) sur notre campus de Limoges.

2. BILAN QUANTITATIF DE LA PRECEDENTE HABILITATION

En cas de renouvellement, fournir le bilan suivant :

	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024
	Sept.2020	Janv.2021*	Sept.2021	Janv.2022	Sept. 2022	Janv. 2023	Sept. 2023**
Nombre de candidatures	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Nombre d'inscrits	23	0	22	16	14	18	17
Nombre de diplômés	21	0	18	16	14	18	Nc à ce jour
Nombre d'abandons	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de stagiaires en formation continue	11	0	13	7	6	10	6
Nombre d'étudiants en formation initiale	12	0	9	9	8	8	11
Nombre d'heures de formation	62	62	62	62	62	62	62

* La session de janvier 2021 n'a pas pu avoir lieu pour cause de fermeture de l'établissement (crise sanitaire)

A sa création en 2016, le DU de droit animalier était le seul diplôme proposé en France. Il y avait donc aucun problème pour remplir les deux sessions initialement prévues (une session ordinaire en septembre, une session extraordinaire en janvier).

Une baisse significative des effectifs a été ressentie à partir de l'année universitaire 2020/2021, baisse que l'on pensait légitimement s'expliquer par le contexte très particulier lié à la crise du covid-19. A cette période, certains candidats retenus se désistaient au tout dernier moment, parfois la veille du début de la formation, ne laissant aucune possibilité d'appeler les candidats retenus sur liste complémentaire, phénomène peu rencontré jusque-là.

Pour 2023/2024, nous avons été toutefois dans l'impossibilité d'ouvrir la session extraordinaire par manque de confirmations suffisantes des candidatures retenues. Nous ne voulions pas ouvrir une session pour laquelle nous aurions été déficitaires sur le plan financier.

3. STRUCTURE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

3.1 Présentation générale de la formation / Contexte / Environnement / Offre existante nationale et/ou locale

Cette formation, qui a été pionnière en France, propose un enseignement de spécialité en droit animalier, sur une matière qui n'est jamais enseignée dans le cursus commun de la Licence et du Master en droit (quelle que soit la spécialisation).

Elle vise à permettre à des étudiants en droit ou à des juristes confirmés, praticiens du droit (avocats, magistrats, juristes au sein d'association de protection animale...) d'acquérir les connaissances dans le domaine du droit applicable à l'animal. Elle s'adresse également à des professionnels ou futurs professionnels de la protection animale (vétérinaires, inspecteurs vétérinaires, membres



DOSSIER HABILITATION DU ET DIU 2024-2027

d'associations...), qui ont une connaissance générale des règles applicables à l'animal et souhaiteraient parfaire leur maîtrise de la technique juridique dans ce domaine.

Le DU de droit animalier de l'Université de Limoges a servi de modèle à la création d'autres DU en France. Ainsi, les Universités d'Aix-Marseille, de Toulon, de Brest, de Nice ou plus récemment de Lille ou Clermont Auvergne, ont successivement ouvert un DU ou DIU dans ce domaine, avec pour chacune des spécificités quant au programme de formation même s'ils se sont largement inspirés du modèle de Limoges. En dépit de l'ouverture de ces DU, la demande de formation universitaire en droit animalier en France reste importante et continue de croître au fil des années. Une certaine concurrence entre ces formations commence bien entendu à s'installer. Le DU de droit animalier de l'Université de Limoges reste toutefois celui qui est le plus reconnu en la matière, en particulier du fait de son partenariat historique avec la Fondation 30 millions d'amis, mais également du fait que les responsables de ce DU sont également co-autrices du Code de l'animal, donc reconnues comme expertes dans ce domaine.

La possible création d'une école vétérinaire sur Limoges doit également nous encourager à continuer à développer ce diplôme qui pourrait s'avérer très complémentaire pour les élèves vétérinaires.

Si l'Université de Limoges veut rester à la pointe en matière de droit animalier, il faudrait qu'elle œuvre à terme à la création d'un master en droit animalier. Le principal obstacle à ce que ce DU soit transformé en master est qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de mention de master en droit qui correspondrait à cette discipline. Il ne reste qu'à convaincre le Ministère de faire évoluer cette liste pour y inclure la mention « Droit animalier ».

3.2 Objectif(s) de la formation et compétences attendues des diplômés (peuvent être déclinés en blocs de compétence ou en en compétences métiers)

Les deux principaux objectifs de cette formation sont :

1. Acquérir une connaissance approfondie du droit animalier en prenant conscience de la complexité de la matière et du droit applicable, l'animal n'étant pas appréhendé comme une entité unique mais en fonction de son utilité pour l'homme et de ses diverses facettes (être sensible, être aimé, être dangereux, être sauvage, etc.). Cette formation incite ainsi à la réflexion dans une approche intellectuelle riche, intégrant à la fois une dimension historique, philosophique, anthropologique et une approche tant nationale, qu'européenne et internationale du droit.

2. Savoir mobiliser ses connaissances pour rédiger une proposition de réforme qui permette d'améliorer un point particulier du droit animalier. Dans le cadre de la formation, les étudiants doivent élaborer sur un sujet de leur choix une proposition de réforme qu'ils doivent présenter de façon argumentée et sur laquelle ils sont notés. A l'issue de leur formation, ils ont ainsi la possibilité de concourir au Prix Jules Michelet, qui vise à récompenser la meilleure proposition de réforme et à recevoir un prix de la part de la Fondation 30 millions d'amis.

3.3 Secteurs professionnels visés **Code ROME :**

Il n'y a pas de code ROME spécifique puisque la formation ne destine pas spécifiquement à un métier et s'adresse en premier lieu aux étudiants ou professionnels comme formation complémentaire.

Au regard du public visé, les codes K1902, K1903 et K1904 pourraient s'appliquer respectivement aux collaborateurs juridiques, aux avocats et aux magistrats. Le code A1504 pourrait quant à lui s'appliquer aux vétérinaires. Il faut toutefois noter que cette formation ne donnera pas une qualification pour l'accès et l'exercice de ces professions mais permettra simplement d'acquérir une spécialisation au regard du droit animalier.

NB : Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) est un référentiel conçu par Pôle emploi. Il présente l'ensemble des métiers regroupés par fiches, organisées par domaines professionnels. Les codes ROME sont consultables sur le site : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/les-fiches-metiers.html>

3.4 Préciser quel dispositif de suivi des diplômés sera mis en place :

Nous n'avons pas mis en place de dispositif particulier de suivi des diplômés. En effet, nous gradons un lien avec les diplômés grâce à deux associations qui se sont créées à l'initiative d'anciens étudiants du DU de droit animalier. Ce sont :

- IRIDDA (Institut de Recherche, d'Information et de Développement du Droit Animalier) : <https://www.iridda-droit-animalier.org/>

Fondée en 2019 par quatre juristes ayant une formation spécifique sanctionnée par le diplôme en droit animalier de l'Université de Limoges, l'association réunit aujourd'hui des juristes de formations différentes (droit de l'environnement, droit public ou privé, droit de l'éthique, droit européen et international, droit pénal, droit notarial ...) étudiants et professionnels, français et étrangers, qui soit ont obtenu une formation diplômante en droit animalier, soit justifient d'une pratique professionnelle confirmée en ce domaine (travaux, publications etc) . Cet institut a pour mission de favoriser la connaissance, l'application et le développement du droit animalier dans le droit français et le droit européen par l'information, la formation, la consultation, la recherche et la légistique.

- APRAD (Association de protection des animaux par le droit) : <https://aprad-asso.org/>

Créée en 2020, cette association rassemble des diplômés du DU de droit animalier ainsi que des juristes professionnels engagés dans des actions en faveur de l'animal, que ce soit au travers d'une association de défense des animaux ou devant les tribunaux. Cette association s'est fixée différents objectifs et missions : faire des propositions de développement de la législation et de la réglementation actuellement en vigueur en France en matière de droit animalier ; répertorier, promouvoir et rendre accessible aux professionnels désireux d'œuvrer pour la défense des animaux la jurisprudence rendue par les juridictions françaises de différents degrés en matière de droit animalier ; promouvoir le droit animalier d'une manière générale et le faire vivre, notamment au travers d'un annuaire des professionnels du droit animalier.

Ces deux associations constituent des relais importants pour notre formation.

3.5 Partenariats :

- Partenaires** (une convention* vient organiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs...)
- Soutien** (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...)
- Institutions les plus concernées par la formation sur la Région Nouvelle Aquitaine**

*joindre le projet de convention ou de protocole.

Depuis la création du diplôme en 2016, la Fondation 30 millions d'amis soutient cette formation par son parrainage.

La fondation 30 Millions d'Amis, fondation reconnue d'utilité publique, a été créée en 1995 et est dirigée par Mme Reha Hutin. Son objectif est de lutter contre l'abandon des animaux de compagnie mais plus largement de combattre toute forme de souffrance animale. Ses actions sont très diverses : elle finance et gère des refuges pour animaux, elle mène de nombreuses campagnes et actions de sensibilisation et de pédagogie autour de la sensibilité des animaux. L'amélioration du bien-être des animaux et l'évolution de leurs droits est au cœur des préoccupations de la Fondation 30 Millions d'Amis, qui a fait de la question de l'évolution du statut de l'animal une priorité ces dernières années. Elle a ainsi participé financièrement à l'élaboration du 1^{er} Code de l'animal édité chez Lexis-Nexis et élaboré par des

enseignants-chercheurs de l'Université de Limoges dont les deux co-responsables du DU de droit animalier.

Dans le cadre de la formation, la Fondation 30 Millions d'Amis nous fait bénéficier de ses réseaux de communication et relaye les informations en lien avec le DU de droit animalier (appel à candidatures, cérémonie de remise des diplômes, gagnant du Prix Jules Michelet).

3.6 Ce DU/DIU est-il inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ?

Oui Non

3.7 Une inscription au RNCP est-elle envisagée ?

NB : 3 promotions doivent avoir été diplômées pour en demander son instruction

Oui Non

4. MODALITES D'ACCES ET NIVEAU DES ENSEIGNEMENTS

Un DU ou DIU se caractérise autant par son niveau d'accès que par son niveau de sortie.

4.1 Accès :

Niveau requis à l'entrée de la formation :

Bac Bac + 2 Bac + 3 Bac + 4 Bac + 5

Diplômes exigés : ne peuvent s'inscrire à cette formation les candidats titulaires d'une Licence 2^e année de formation Droit, AES, Philosophie, etc, ainsi que des professionnels du secteur animalier (étudiants vétérinaires par exemple), après sélection des dossiers.

Conditions supplémentaires éventuelles (dont expériences) : Les personnes ne disposant pas d'un niveau Bac + 2 mais justifiant d'un intérêt particulier et de connaissances de bases en droit animalier lors de leur candidature (ex : membre d'une association de protection animale) pourront toutefois être acceptées par décision du responsable de la formation.

NB : Diplômes exigés + Conditions supplémentaires = conditions en deçà desquelles il y aura accès par Validation d'Acquis Professionnels

4.2 Niveau des enseignements suivis :

Nous pouvons adopter un « niveau des enseignements » pour qualifier nos DU. Il s'agira de fixer ce niveau en référence au LMD :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/nomenclature-relative-au-niveau-de-diplome-45785>

- Niv Bac (niveau 4)
- Niv L1
- Niv L2 (niveau 5)
- Niv L3 (niveau 6)
- Niv M1 (niveau 6)
- Niv M2 (niveau 7)
- Niv 3^e cycle santé

4.4 Procédure de recrutement :

- Sur dossier de candidature
- Sur entretien
- Sur dossier de candidature + entretien

4.5 Commission de recrutement et de validation d'acquis

La commission de recrutement et de validation d'acquis est composée du responsable de la formation et du coordonnateur pédagogique associé à la formation le cas échéant ou d'un enseignant de la formation.

Pour ce qui concerne le recrutement, les candidats déposent leur dossier via l'application e-candidat unilim pour examen.

Pour ce qui concerne la validation d'acquis, les candidats adressent leur demande à la Direction de la formation continue.

4.6 Conseil de perfectionnement :

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

- Oui
- Non

Si oui, composition du conseil de perfectionnement :

Il est composé des responsables de la formation, des enseignants de la formation et d'au moins deux étudiants de la formation. Il a lieu à l'issue de chaque session de formation.

5. ORGANISATION DE LA FORMATION

5.1 Mode d'ouverture de la formation :

Le DU ou DIU recrute :

- En formation initiale (FI)
- En formation professionnelle continue

5.2 Volume horaire total d'enseignement à l'Université :

H = 62

5.3 Si stage pratique, équivalent horaire de ce stage :

H = 0

5.4 Durée totale de la formation, y compris stage :

H = 62

5.5 Durée de la formation :

La formation a une durée de :

- < à 1 an
- ≥ à 1an
- ≥ à 2 ans
- ≥ à 3 ans

5.6 Calendrier de la formation :

- i. Date de début des cours :
- ii. Date de stage (le cas échéant) : pas de stage
- iii. Période des sessions d'examen :

5.7 Modalités d'enseignement à distance :

- Oui Non

Si oui, part respective EAD :

Part respective de l'enseignement en présentiel :

6 ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

6.1 Listes des principaux enseignants :

Indiquer le nom des principaux enseignants de l'équipe pédagogique, universitaires et/ou non :

Enseignants-chercheurs de l'UL :

Emilie CHEVALIER, MCF droit public, Université de Limoges
 Alexis LE QUINIO, PR droit privé, Université de Limoges
 Séverine NADAUD, MCF HDR droit public, Université de Limoges
 Damien ROETS, PR de droit privé, Université de Limoges

Enseignants-chercheurs extérieurs à l'UL :

Pascal COMBEAU, PR de droit public, Université de Bordeaux
 Fabien MARCHADIER, PR de droit privé, Université de Poitiers
 Xavier PERROT, PR d'histoire du droit, Université de Clermont Auvergne
 Matthias MARTIN, MCF droit privé, Université de Nancy

Autres intervenants extérieurs à l'UL :

Agnès MAATOUG, chargée de mission auprès du Procureur de Tulle
 Hugo MARRO-MENOTTI, responsable de plaidoyer juridique en condition animal, CAP

6.2 Maquette des enseignements :

Enseignements	Volume horaire				Nom et qualité des intervenants, Fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	Conférence	
Présentation de la formation		3			Séverine NADAUD <i>et/ou</i> Emilie CHEVALIER MCF droit public, Université de Limoges
Introduction au droit (<i>*public DFCA seulement</i>)		3			Séverine NADAUD <i>ou</i> Emilie CHEVALIER MCF droit public, Université de Limoges
Initiation à l'élaboration d'une proposition de réforme et au plaidoyer juridique		4			Hugo MARRO-MENOTTI, responsable plaidoyer juridique en condition animale, CAP Convergence Animaux Politique
Les statuts juridiques de l'animal	6				Fabien MARCHADIER, PR droit privé, Université de Poitiers
Histoire et anthropologie juridique de l'animal	6				Xavier PERROT, PR d'histoire du droit, Université de Clermont Auvergne
La protection de l'animal par le droit pénal	6				Damien ROETS, Professeur de droit privé, Université de Limoges
La protection de l'animal par les droits européens	6				Emilie CHEVALIER, MCF droit public, Université de Limoges
L'animal en droit constitutionnel comparé	6				Alexis LE QUINIO, PR de droit public, Université de Limoges
L'animal en droit de l'environnement : l'animal sauvage vivant en liberté	6				Séverine NADAUD, MCF HDR en droit public, Université de Limoges
L'animal en droit administratif : l'animal potentiellement dangereux	6				Pascal COMBEAU, PR de droit public, Université de Bordeaux
L'animal en droit civil : l'animal de compagnie	6				Matthias MARTIN, MCF HDR en droit privé, Université de Nancy
Les acteurs de la protection animale	4				Agnès MAATOUG, chargée de mission auprès du Procureur de la République de Tulle
Total.....	62h	52h	10h		

7 VALIDATION DE LA FORMATION

7.1 Contrôle des connaissances :

Insérer ci-dessous le règlement complet des modalités de contrôle des connaissances (nature et modalités des épreuves. Il est important de définir précisément le nombre et le calendrier de la ou des sessions.)

Epreuves :

Le contrôle des connaissances est assuré par deux épreuves portant sur l'ensemble du programme et notées chacune sur 20 :

- La première épreuve est une épreuve orale consistant à répondre aux questions d'un jury composé d'au moins deux universitaires figurant parmi les enseignants du DU.
- La seconde épreuve est un travail écrit réalisé à la maison : elle consiste en la rédaction d'une proposition argumentée d'une modification du droit animalier sur un point particulier de la législation.

Sessions d'examen et délibérations

Sauf dispositions particulières, il y a deux sessions d'examens par session de formation :

- la première session comprend les examens de la première et de la seconde épreuve et se déroule aux périodes fixées dans le calendrier. Les examens de la première session donnent lieu à une délibération finale à l'issue de la première session.
- la seconde session, dite « session de rattrapage », a lieu dans les deux mois qui suivent la délibération finale. Le rattrapage des examens donne lieu à une délibération à l'issue de la session de rattrapage.

Admission :

Pour obtenir le diplôme d'université de droit animalier, le candidat doit s'être présenté aux deux épreuves et avoir obtenu une moyenne de 10/20. Les notes des deux épreuves se compensent entre elles.

Modalité de la session de rattrapage

Lorsque le résultat est "Admis", aucune matière ne peut être rattrapée, les notes inférieures à 10 étant compensées par les autres.

Lorsque le résultat de l'année est "Ajourné" (si le total des épreuves est inférieur à 10/20 de moyenne) ou "Défaillant" (en cas d'absence à l'une des épreuves), les épreuves dont la note est inférieure à 10 ou pour lesquelles l'étudiant a été absent (ABI ou ABJ) doivent impérativement être repassées lors de la session de rattrapage.

Mentions

En fonction de la moyenne obtenue lors de l'admission, les mentions suivantes peuvent être décernées.

Si la moyenne est égale ou supérieure à 12, le jury décerne la mention Assez Bien ;
à 14, le jury décerne la mention Bien ;
à 16, le jury décerne la mention Très Bien ;
à 18, le jury décerne la mention Très Bien avec Félicitations.

7.2 Jury :

Le jury est arrêté annuellement par délégation, par le vice-président de la CFVU, sur proposition du Directeur de la composante de rattachement.

Préciser la composition prévisionnelle du jury (préciser leurs fonctions – associer des suppléants aux titulaires).

NB : Cette composition est à transmettre à la Direction des Etudes conformément à la procédure en vigueur.

Composition du jury de délibération :

Présidente : Séverine NADAUD, MCF HDR droit public, Université de Limoges
Présidente suppléante : Emilie CHEVALIER, MCF droit public, Université de Limoges

Membres du jury :

Alexis LE QUINIO, PR de droit public, Université de Limoges
Damien ROETS, PR de droit privé, Université de Limoges

Membres du jury suppléants :

Fabien MARCHADIER, PR de droit privé, Université de Poitiers
Xavier PERROT, PR d'histoire du droit, Université Clermont-Auvergne

Les délibérations du jury pour chaque session se tiennent à Limoges, en présentiel ou en distanciel en fonction des circonstances.

8 TARIFICATION* DU DIPLOME

Les DU et DIU sont organisés en autofinancement.

Un tarif doit être prévu en conséquence.

Ce tarif doit être élaboré en tenant compte des coûts réels de la formation. La Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage, accompagne obligatoirement chaque porteur de projet dans le calcul de ces coûts complets.

Tout changement de tarif en cours d'habilitation sera soumis au CA (tarifs votés chaque année)

Tarif du DU ou DIU	Formation Initiale	Formation professionnelle continue
	Tarif 1	Tarif** 2
	350 €	1250 €

- * Hors Droits d'Inscription Universitaire réglementaires annuels
- ** Hors frais DFC (8% de la recette ou à minima 600€ par stagiaire)

Le tarif est inchangé car on ne peut augmenter davantage le coût de cette formation courte, beaucoup d'étudiants trouvant que les tarifs sont suffisamment élevés.

9 GESTION ET BUDGET DE LA FORMATION

9.1 Répartition des tâches de gestion

Service organisant la gestion du recrutement :

Les responsables de formation (Mme Séverine Nadaud, Mme Emilie Chevalier) gèrent le recrutement via la plateforme e-candidat, avec l'aide de la scolarité de la FDSE (Mme Mary-Line Doudet et Mme Carine Donadieu) le cas échéant.

Service organisant la gestion des inscriptions :

Les inscriptions des étudiants en formation initiale relèvent du service de scolarité de la FDSE et plus particulièrement par la secrétaire en charge de la scolarité sur le site de Brive (Mme Carine Donadieu).

Les inscriptions des étudiants en formation permanente ou continue relèvent du service de la DFCA et plus particulièrement de la compétence de Mme Claire-Lyse Toupy.

Service assurant la gestion des enseignements (emploi du temps, examens...) :

La responsable de la formation assure la gestion des vacataires, la finalisation de l'emploi du temps des deux sessions, la détermination des dates des examens et de la composition des jurys de l'épreuve orale. Le secrétariat de la scolarité de la FDSE sur le site de Brive rentre l'emploi du temps sous le logiciel ADE pour les deux sessions ainsi que les jours dédiés aux épreuves orales.

Service assurant la gestion financière du diplôme :

Le service financier de la FDSE s'occupe de la prise en charge des déplacements des intervenants extérieurs pour les enseignements ou pour les examens ainsi que de la déclaration des heures des intervenants (Mme Doriane Roche).

Le service financier de la DFCA s'occupe de la prise en charge financière des étudiants en FC ou FP qui font financer leur formation par un organisme ou qui s'autofinancent (établissement des contrats, conventions, etc, par Mme Claire-Lyse Toupy).

9.2 Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel permet le calcul du tarif et le suivi financier de la formation. Les DU et DIU sont organisés en autofinancement. Des heures de coordination peuvent être attribuées sous réserve que le financement des heures de cours et le fonctionnement du DU ou DIU soient possibles. Ces heures de coordination sont plafonnées à 24 heures.

Budget en fichier Excel ci-joint

10 AVIS

AVIS DU CONSEIL DE LA COMPOSANTE

Le conseil de la composante doit obligatoirement émettre un avis

Avis rendu le :

favorable

défavorable

Signature du Directeur :

AVIS DES CONSEILS CENTRAUX

Avis de la C.F.V.U.

Avis rendu le :

favorable

défavorable

Avis du C.A.

Avis rendu le :

favorable

défavorable

Dossier d'habilitation interne DU et DIU 2024 - 2027

CREATION – Des créations peuvent être demandées chaque année

MODIFICATIONS

1. FICHE D'IDENTITE

1.1 Intitulé précis du Diplôme :

Diplôme universitaire « Préparation aux Formations Scientifiques et Technologiques des IUT français » (DUPFST)

DU

DIU

Domaine de formation : STS + Économie/ Gestion

1.2 Composante pilote :

IUT du Limousin

1.3 Le cas échéant, composante(s) associée(s) (au sein de l'Université) :

1.4 Si DIU, Université(s) associée(s) :

Joindre les maquettes habilitées par chacune des universités associées

1.5 Si DIU, Université coordonnatrice du DIU :

1.6 Si DIU, mode d'organisation adopté :

Un groupe d'usagers dans chaque site universitaire

Un groupe d'usagers, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription

Un groupe d'usagers, plusieurs sites d'enseignement, un seul site d'inscription

Autres modalités

1.7 Si DIU, Service de formation continue, si différent de la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage :**1.8 Responsable de la formation :**

Nom : BERJON

Prénom : Anne

Qualité : Responsable pédagogique et enseignante FLE

Tel : 06 08 34 27 20

E-mail : anne.berjon@unilim.fr**Coordonnateur pédagogique associé à la formation le cas échéant :**

Nom :

Prénom :

Qualité :

Tel :

E-mail :

1.9 Localisation des enseignements :**Site 1 :** IUT du Limousin**Site 2 :****2. BILAN QUANTITATIF DE LA PRECEDENTE HABILITATION**

En cas de renouvellement, fournir le bilan suivant :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre de candidatures				
Nombre d'inscrits	37	0	0	20
Nombre de diplômés	35	0	0	Nc à ce jour
Nombre d'abandons	0	0	0	Nc à ce jour
Nombre de stagiaires en formation continue				
Nombre d'étudiants en formation initiale	37	0	0	20
Nombre d'heures de formation	720	0	0	720

3. STRUCTURE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

3.1 Présentation générale de la formation / Contexte / Environnement / Offre existante nationale et/ou locale

Le Diplôme universitaire « Préparation aux Formations Scientifiques et Technologiques des IUT français » (désormais DUPFST) est né en 2003 de la nécessité d'élaborer une formation adaptée aux étudiants non francophones et appropriée à la poursuite d'études dans le domaine technique et scientifique. Initiée par le bureau de l'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT), la mise en place du DU PFST est le résultat d'un travail en réseau, qui perdure depuis ses débuts ; aujourd'hui, trois Instituts Universitaires de Technologies (IUT) accueillent des étudiants dans le cadre du DU PFST : Limousin, Le Mans, Longwy.

3.2 Objectif(s) de la formation et compétences attendues des diplômés (peuvent être déclinés en blocs de compétence ou en en compétences métiers)

Le DUPFST a pour but de faciliter et d'assurer l'intégration d'étudiants internationaux non francophones au sein des cursus des Instituts Universitaires de Technologie, dans les secteurs secondaires ou tertiaires. Cette formation doit également aider les étudiants à trouver leurs repères dans le système universitaire et dans l'environnement culturel et économique français. Elle est accessible directement à la sortie des études secondaires.

3.3 Secteurs professionnels visés Code ROME : Sans objet

NB : Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) est un référentiel conçu par Pôle emploi. Il présente l'ensemble des métiers regroupés par fiches, organisées par domaines professionnels.
Les codes ROME sont consultables sur le site : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/les-fiches-metiers.html>

3.4 Préciser quel dispositif de suivi des diplômés sera mis en place :

Le suivi des résultats est effectué par le Bureau Relations Internationales de l'ADIUT auprès des différents IUT d'accueil.

3.5 Partenariats :

Partenaires (une convention* vient organiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs...)

Soutien (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...)

Institutions les plus concernées par la formation sur la Région Nouvelle Aquitaine

*joindre le projet de convention ou de protocole.

3.6 Ce DU/DIU est-il inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ?

Oui Non

3.7 Une inscription au RNCP est-elle envisagée ?

NB : 3 promotions doivent avoir été diplômées pour en demander son instruction

Oui Non

4. MODALITES D'ACCES ET NIVEAU DES ENSEIGNEMENTS

Un DU ou DIU se caractérise autant par son niveau d'accès que par son niveau de sortie.

4.1 Accès :

Niveau requis à l'entrée de la formation :

Bac Bac + 2 Bac + 3 Bac + 4 Bac + 5

Diplômes exigés :

Dans le cadre de procédures négociées entre la France et les organismes partenaires, et sous condition d'admission préalable à une formation initiale en IUT, le DUPFST est accessible aux candidats titulaires d'un diplôme ou d'un niveau académique équivalent au minimum au baccalauréat.

Conditions supplémentaires éventuelles (dont expériences) :

NB : Diplômes exigés + Conditions supplémentaires = conditions en deçà desquelles il y aura accès par Validation d'Acquis Professionnels

4.2 Niveau des enseignements suivis :

Nous pouvons adopter un « niveau des enseignements » pour qualifier nos DU. Il s'agira de fixer ce niveau en référence au LMD :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/nomenclature-relative-au-niveau-de-diplome-45785>

Niv Bac (niveau 4)

Niv L1

Niv L2 (niveau 5)

Niv L3 (niveau 6)

Niv M1 (niveau 6)

Niv M2 (niveau 7)

Niv 3^e cycle santé

Le niveau des enseignements suivis en langue française, en sciences et en technologies correspond au niveau d'entrée en L1 ou en L2 et permet de suivre le cycle Universitaire BUT.

4.4 Procédure de recrutement :

- Sur dossier de candidature
- Sur entretien
- Sur dossier de candidature + entretien

Les candidats sont sélectionnés sur dossier puis sur entretien individuel. Ce dernier est mené dans le pays d'origine de l'étudiant par une commission de l'ADIUT qui juge les candidats selon leur niveau académique, leurs compétences linguistiques et leur motivation.

Le DU PFST accueille également les candidats hors programmes de coopération, désireux d'intégrer un parcours en IUT. Les candidatures individuelles sont examinées par une commission nationale de recrutement.

L'admission pourra également se faire en cours d'année après validation du niveau linguistique et scientifique des candidats.

4.5 Commission de recrutement et de validation d'acquis

Précisez la composition de la commission de recrutement et de validation d'acquis (VAP) :

Sans objet

4.6 Conseil de perfectionnement :

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

- Oui
- Non

Les équipes des centres de DU PFST, en contact permanent, se réunissent de façon régulière afin de déterminer en commun toutes les démarches inhérentes à la formation : modalités d'application du programme national, suivi pédagogique des étudiants, élaboration des sujets d'examen, modalités d'évaluation.

Si oui, composition du conseil de perfectionnement :

Une réunion pédagogique par an minimum au niveau de l'IUT du Limousin :

Responsable Service RI/ CLET

Responsable pédagogique

Enseignants intervenant dans la formation

Une réunion par an minimum au niveau de l'ADIUT :

Responsable Relations Internationales ADIUT

Responsable du développement international ADIUT

Responsables des différents centres de langues

Responsables pédagogiques des différents centres de langues/ formations

5. ORGANISATION DE LA FORMATION

5.1 Mode d'ouverture de la formation :

Le DU ou DIU recrute :

- En formation initiale (FI)
 En formation professionnelle continue

5.2 Volume horaire total d'enseignement à l'Université :

En fonction des niveaux des étudiants, deux parcours sont proposés :

Le Parcours 1 (P1) offre une formation de 720 heures.

Le Parcours 2 (P2) offre une formation de 540 heures.

720h (P1) ou 540h (P2) = A

5.3 Si stage pratique, équivalent horaire de ce stage :

0h = B

5.4 Durée totale de la formation, y compris stage :

720h (P1) ou 540h (P2) = A

5.5 Durée de la formation :

La formation a une durée de :

- < à 1 an
≥ à 1an
≥ à 2 ans
≥ à 3 ans

5.4 Calendrier de la formation :

- i. Date de début des cours : en fonction du partenaire
- ii. Date de stage (le cas échéant) : sans objet
- iii. Période des sessions d'examen : 8 mois (P1) ou 6 mois (P2) après la date de début des cours

5.5 Modalités d'enseignement à distance :

- Oui Non

Si oui, part respective EAD :

Part respective de l'enseignement en présentiel :

6 ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

6.1 Listes des principaux enseignants :

Indiquer le nom des principaux enseignants de l'équipe pédagogique, universitaires et/ou non :

Enseignants, CNRS ou BIATSS de l'établissement

BERJON Anne	PARANTON Cécile
DUBREUIL Laurent	PILLE Laetitia
LALOI Julie	POTHIER Arnaud
MAZIERES Bruno	

Enseignants hors établissement

DEHON Aodrenna	LONGEVILLE Nathalie
BEFFARAL Swanny	HINTON-WEST Chloe

6.2 Maquette des enseignements DUPFST P1 (720h) :

Enseignements	Volume horaire				Nom et qualité des intervenants, Fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	Conférence	
UE1 Langue et culture françaises		146			BERJON Anne, enseignante contractuelle, IUT du Limousin
UE1 Langue et culture françaises		146			PARANTON Cécile, enseignante contractuelle, IUT du Limousin
UE1 Langue et culture françaises		15			LALOI Julie, BIATSS, IUT du Limousin
UE1 Langue et culture françaises		49			Tuteur étudiant Accompagnement de visites culturelles
Sous-total UE1		356			
UE2 Préparation universitaire et professionnelle		42			DEHON Aodrenna, enseignante TZR, Collège Jean Giraudoux, Bellac
UE2 Préparation universitaire et professionnelle		22			PILLE Laetitia, PLP, IUT du Limousin
UE2 Préparation universitaire et professionnelle		40			Intégration dans les départements de l'IUT du Limousin
Sous-total UE2		104			
UE3 Fondamentaux scientifiques et technologiques		46			DUBREUIL Laurent, enseignant PRCE, IUT du Limousin
UE3 Fondamentaux scientifiques et technologiques		27			BEFFARAL Swanny, enseignante vacataire, Lycée des Vaseix
UE3 Fondamentaux scientifiques et technologiques		27			LONGEVILLE Nathalie, enseignante vacataire, Lycée des Vaseix
Sous-total UE3		100			
UE4 Compétences transversales		22			MAZIERES Bruno, MCF, IUT du Limousin
UE4 Compétences transversales		20			POTHIER Arnaud, chercheur CNRS, X-Lim
UE4 Compétences transversales		32			HINTON-WEST Chloe, autoentrepreneuse
UE4 Compétences transversales		20			BERJON Anne, enseignante contractuelle, IUT du Limousin
UE4 Compétences transversales		66			Autoformation guidée
Sous-total UE4		160			
Total		720			

Les heures en bleu sont assurées par un tuteur étudiant, mutualisées avec un département ou effectuées en autonomie.

7 VALIDATION DE LA FORMATION

7.1 Contrôle des connaissances :

Insérer ci-dessous le règlement complet des modalités de contrôle des connaissances (nature et modalités des épreuves. Il est important de définir précisément le nombre et le calendrier de la ou des sessions.)

Cf. Maquette p.9.

Les étudiants seront soumis à un contrôle continu régulier. Ce contrôle peut, tout au long de l'année, prendre la forme d'écrits, d'oraux, d'exposés et de travaux pratiques notés.

Il n'y a pas de deuxième session. La formation n'est pas semestrialisée. Le contrôle et la sanction des absences sont définis et appliqués conformément au règlement intérieur de chaque IUT.

Le DU est obtenu lorsque la moyenne générale des unités d'enseignement est égale ou supérieure à 10/20 et que la moyenne de chaque unité d'enseignement est égale ou supérieure à 8.

Une mention sera attribuée lors de l'obtention du diplôme, aux étudiants dont la moyenne est égale ou supérieure à 12/20.

- Assez bien pour les notes allant de 12 à 13,99/20
- Bien pour les notes égales ou supérieures à 14/20
- Très bien pour les notes égales ou supérieures à 16/20

Le redoublement n'est pas de droit et sera accordé sur décision du jury.

7.2 Jury :

Le jury est arrêté annuellement par délégation, par le vice-président de la CFVU, sur proposition du Directeur de la composante de rattachement.

Préciser la composition prévisionnelle du jury (préciser leurs fonctions – associer des suppléants aux titulaires).

NB : Cette composition est à transmettre à la Direction des Etudes conformément à la procédure en vigueur.

Responsable Service RI/ CLET
Responsable pédagogique DU PFST
Enseignants intervenant dans la formation

DOSSIER HABILITATION DU ET DIU 2024-2027

Unités d'enseignement	Intitulé des modules	Objectifs/ Contenus des modules	Coefficients	Volume horaire P1	Volume horaire P2
UE1 Langue et culture françaises	Compréhension écrite	Savoir s'orienter dans l'environnement quotidien et universitaire (IUT/ campus et extérieurs) et faire face, dans ces contextes, aux situations les plus courantes, tant en communication orale qu'écrite (déplacement, hébergement, alimentation, achat, vie universitaire, vie sociale...)	18	292	220
	Compréhension orale		18		
	Production écrite		18		
	Production orale		18		
	Formation culturelle		6		
Total UE1			78	356	268
UE2 Préparation universitaire et professionnelle	FOS	Etre capable de reconnaître, lire, interpréter et comprendre différents types de discours, documents et informations techniques et scientifiques de leur spécialité.	18	42	32
	ppp	Approfondir les projets universitaire et professionnel personnels grâce à une meilleure connaissance de soi, du système universitaire français et des débouchés offerts par chaque spécialité.	6	22	16
	Intégration	Se familiariser avec le matériel, les protocoles et la pédagogie utilisés en IUT, en suivant des cours de première année en IUT et/ou en suivant des TP d'initiation aux enseignements de première année.	6	40	30
	Total UE2			30	104
UE3 Fondamentaux scientifiques et technologiques	Mathématiques	Vérifier et consolider les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à l'entrée en IUT. Comprendre le vocabulaire, les consignes et les énoncés. Savoir rédiger ses réponses	18	46	34
	Chimie/ Droit		10	27	20
	Physique/ Economie		10	27	20
Total UE3			38	100	74
UE4 Compétences transversales	Communication universitaire	Acquérir les notions essentielles au travail universitaire (recherches en bibliothèques universitaires et sur internet, fiabilité des sources, respect de la propriété intellectuelle, connaissance formats d'écrits et d'oraux universitaires, maîtrise de l'argumentation) et les mettre en pratique.	6	22	16
	Compétence numérique	Vérifier les connaissances de base en bureautique (traitement de texte et tableur) et sur Internet. Comprendre le vocabulaire et les consignes. Acquérir les compétences de base pour une entrée en IUT, d'après le CE2I.	6	20	16
	Anglais	Familiariser à la maîtrise de l'anglais scientifique et professionnel.	12	32	24
	Autoformation guidée et méthodologie	Connaître les méthodes d'apprentissage et les stratégies d'acquisition des connaissances liées à chaque matière, linguistique comme scientifique, et permettant de faire face à différentes situations de communication. Apprendre à prendre en charge progressivement son apprentissage grâce à un enseignant-tuteur et un ensemble de ressources matérielles mis à disposition	3	86	64
Total UE4			27	160	120
TOTAL DIPLÔME			173	720	540

NB : Les étudiants suivent tous les modules de la maquette, à l'exception de l'UE3. En effet, selon leur spécialité, ils suivent uniquement les enseignements de Physique/Chimie ou Economie/Droit. Si le groupe est supérieur à 20 étudiants, les enseignements de Production écrite et Production orale (UE1) seront dédoublés.

8 TARIFICATION* DU DIPLOME

Les DU et DIU sont organisés en autofinancement.

Un tarif doit être prévu en conséquence.

Ce tarif doit être élaboré en tenant compte des coûts réels de la formation. La Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage, accompagne obligatoirement chaque porteur de projet dans le calcul de ces coûts complets.

Tout changement de tarif en cours d'habilitation sera soumis au CA (tarifs votés chaque année)

Tarif du DU ou DIU	Formation Initiale	Formation professionnelle continue
	Tarif 1	Tarif** 2
	Parcours 1 : 5850 € Parcours 2 : 5000€ Redoublant : 5100 €	€

- * Hors Droits d'Inscription Universitaire réglementaires annuels
- ** Hors frais DFC (8% de la recette ou à minima 600€ par stagiaire)

Ce coût comprend :

- la formation
- les coûts des sorties pédagogiques et du matériel
- l'accueil, l'accompagnement et le soutien dans les formalités administratives.

Il ne comprend pas les droits d'inscriptions universitaires ni la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)

9 GESTION ET BUDGET DE LA FORMATION

9.1 Répartition des tâches de gestion

Service organisant la gestion du recrutement : ADIUT

Service organisant la gestion des inscriptions : Scolarité

Service assurant la gestion des enseignements (emploi du temps, examens...) :
Responsable pédagogique DU

Service assurant la gestion financière du diplôme : Responsable CLET

9.2 Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel permet le calcul du tarif et le suivi financier de la formation. Les DU et DIU sont organisés en autofinancement. Des heures de coordination peuvent être attribuées sous réserve que le financement des heures de cours et le fonctionnement du DU ou DIU soient possibles. Ces heures de coordination sont plafonnées à 24 heures.

Budget en fichier Excel ci-joint

10 AVIS

AVIS DU CONSEIL DE LA COMPOSANTE

Le conseil de la composante doit obligatoirement émettre un avis

Avis rendu le : 29 avril 2024 - consultations au légue du 23 au 30 mai 2024

favorable

défavorable

Signature du Directeur : Le Directeur de l'IUT

Laurent DELAGE



AVIS DES CONSEILS CENTRAUX

Avis de la C.F.V.U.

Avis rendu le :

favorable

défavorable

Avis du C.A.

Avis rendu le :

favorable

défavorable

